

---

Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Perdoux, officier municipal à Dié-sur-Loire, qui fait don de deux lettres de maîtrise, lors de la séance du 14 messidor an II (2 juillet 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Perdoux, officier municipal à Dié-sur-Loire, qui fait don de deux lettres de maîtrise, lors de la séance du 14 messidor an II (2 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 338;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25678\\_t1\\_0338\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25678_t1_0338_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

des subsistances. Elle propose de prohiber, jusqu'à la paix la circulation de toutes les espèces monnoyées d'or et d'argent, d'ordonner qu'elles ne seront reçues que dans les monnoies, en échange d'assignats; et enfin de porter contre les infracteurs de cette loi la même peine que contre les marchands d'argent.

Renvoi aux comités des finances et de salut public (1).

### 31

Le citoyen Perdoux, officier municipal à Dié-sur-Loire, fait don de deux lettres de maîtrise qui lui coûtèrent 1,500 liv., dont il applique la moitié aux frais de la guerre, et l'autre moitié à secourir les veuves et orphelins des républicains morts en défendant la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (2).

### 32

La société populaire de la commune de Markolsheim, département du Bas-Rhin, félicite la Convention d'avoir mis la vertu à l'ordre du jour, l'invite à rester à son poste; elle lui représente que les assignats éprouvent encore un discrédit frappant, et que la loi du *maximum* est toujours violée, Législateurs, dit-elle, défendez la circulation du numéraire, et le mal est coupé dans sa racine.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (3).

### 33

Le représentant du peuple Borie envoie une croix, un cœur et une pomme de canne en or, que la citoyenne Jourdan de Nismes, et Tarteron, directeur de l'enregistrement [à Mendé], l'ont chargé d'offrir à la nation (4).

### 34

Les citoyens du Gard (5) ont changé leur argenterie pour des assignats, afin de payer des grains arrivés de Gènes. Les malveillans sont par-tout comprimés, et le tribunal révolutionnaire remplit sa mission.

Mention honorable et insertion au bulletin (6).

### 35

Les autorités constituées de la commune d'Avesnes écrivent à la Convention que la dernière place des brigands du côté de la Sambre et de la Meuse va tomber au pouvoir des républicains, qu'il sera un terme à leurs forfaits. Ils ont une confiance entière dans la représentation nationale, et ce ne sera pas en vain que le peuple français a juré la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).  
[Applaudissements]

[Avesnes, 10 mess. II] (2).

« Les voilà donc disparus d'alentour de Mons, ces lâches ces féroces brigands, que la rage de leurs maîtres y avoit voués, dans le ridicule espoir de nous envahir; nous étions fermes et tranquilles à notre poste, la Représentation nationale veilloit sur nous, il ne nous restoit qu'à seconder, si l'occasion s'en fut présentée, ses vastes projets par une contenance Republicaine; et la commune d'Avesnes étoit toujours digne d'occuper le poste glorieux qui lui étoit confié : Mais les choses sont bien changées, les Prétendus Envahisseurs, sont eux-mêmes envahis, et tandis que la partie gauche de notre armée prépare à la République de nouveaux succès, bientôt la dernière de leurs places, qui défendent la Sambre et la Meuse, va tomber au pouvoir des Républicains également victorieux à la droite, et les réduire aux dernières ressources du désespoir. Ils apprendront enfin ce que c'est que la lutte du crime contre la vertu : ils apprendront ce qu'ils ne vouloient pas paroître croire, que les peuples sont *Libres*, quand ils veulent l'être; c'est en vain que dans l'agonie de leur rage ils essaieront d'aiguiser encore les poignards emoussés du fanatisme, et de la guerre civile; c'est en vain qu'ils essaieront encore d'assassiner les représentants du peuple. Il est un terme à tant de forfaits : l'Être suprême veille visiblement sur leur sort, et sur les destinées d'un peuple digne de lui; Robespierre et Collot d'Herbois respirent encore pour notre bonheur; il ne reste au lâche anglais, que le feroce regret d'avoir manqué son coup, la honte et les remords d'un crime stérile, si de pareilles ames en étoient encore susceptibles. Continuez, Représentans, a mettre en évidence aux yeux de l'univers entier, l'horreur de la Nation Française pour les rois, les crimes et les vices de tout genre, et son amour pour la République et les vertus qui la caractérisent; Dites à l'univers entier, que ce n'est pas en vain, que nous avons juré la République ou la mort; que nous avons dans nos Représentans toute la confiance qu'ils ont

(1) P.V., XL, 342; J. Sablier, n° 1413.  
(2) P.V., XL, 343. B<sup>in</sup>, 16 mess. (suppl<sup>t</sup>).  
(3) P.V., XL, 343.  
(4) P.V., XL, 343. B<sup>in</sup>, 22 mess. suppl<sup>t</sup>.  
(5) et non Dugard.  
(6) P.V., XL, 343.

(1) P.V., XL, 344. B<sup>in</sup>, 17 mess. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); Mon., XXI, 124; J. Fr., n° 646; Ann. R.F., n° 214; Débats, n° 650; J. Perlet, n° 648; C. Eg., n° 683; Ann. patr., n° DXLVIII; Audit. nat., n° 647; J. S. Culottes, n° 503; F.S.P., n° 363; J. Sablier, n° 1413; J. Lois, n° 642; M.U., XLI, 235; J. Paris, n° 549; J. Mont., n° 67.  
(2) C 308, pl. 1198, p. 7.